

GUIDE DE L'ÉLU MUNICIPAL CONFINÉ



2020

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES POUR GÉRER AU MIEUX LA CRISE SANITAIRE ET VENIR EN AIDE À VOS CONCITOYENS EN RESPECTANT LES RÈGLES DE CONFINEMENT

unccas

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

GÉRER LA CRISE

- Mobilisation générale
- Solidarité sanitaire
- Solidarité sociale
- Solidarité économique
- Solidarité citoyenne

04

05
08
09
10
11

PÉPARER LA REPRISE

- Cartographiez les besoins
- Mobilisez les soutiens
- Faites jouer la solidarité intercommunale
- Ne lâchez rien !

12

12
13
13
14



AVERTISSEMENT «Ce guide n'a pas pour vocation de reprendre les multiples dispositifs à disposition des maires tels que le plan de continuité, les plans canicule, grand froid etc. Il vise à apporter des conseils méthodologiques et des échanges d'expériences vécues depuis la première semaine de confinement. Les dispositifs et outils à mettre en œuvre sont disponibles sur la page dédiée sur le site de l'UNCCAS : www.unccas.org/coronavirus-et-action-sociale-et-medico-sociale

BON À SAVOIR!



Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a publié des Recommandations pour la Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'urgence sanitaire, le 21 mars.

MOBILISATION MUNICIPALE !

Nous vivons une situation exceptionnelle. Nous sommes tous touchés, tous concernés, tous confinés. Après une première semaine de tétanisation et d'organisation, le temps de la mobilisation est venu. Partout en France, la solidarité s'organise, les idées fusent pour s'entraider mais certains seront plus touchés que d'autres, dès à présent ou plus tard. Le maire est au centre des enjeux. Il est au plus proche de nos concitoyens, de leurs besoins. Il est en capacité de mesurer la puissance de l'angoisse face au risque de perdre son emploi ou son entreprise. Il est celui qui peut détecter la détresse de la personne âgée qui « n'ose pas déranger » et qui peut s'enfermer dans le huit clos de son foyer, devenu le refuge de sa solitude. Il est celui qui peut intervenir au plus tôt pour aider cette famille à ne pas dériver quand le chômage partiel est intervenu et que le fragile équilibre budgétaire du ménage se brise. Face à cette crise sanitaire et économique, aussi soudaine que profonde, la politique sociale prend toute son ampleur. Elle nous concerne tous car nous sommes tous déstabilisés, extraits de notre confort habituel ou encore plus abasourdis par les difficultés du quotidien, amplifiées par un monde à l'arrêt. Ce désarroi frappe également l'élu municipal. Il doit rester sur le front. Il doit s'occuper de ses administrés

et gérer de multiples crises. Mais comment faire ? Comment prendre en charge toutes ces difficultés à naître ou déjà existantes ? Comment envisager de mobiliser une aide efficace dans un contexte budgétaire difficile ?

Ce « guide d'urgence de l'élu confiné » ne prétend pas répondre à toutes les questions et situations. Il ambitionne simplement de constituer un support méthodologique pour le maire et son équipe afin de sérier les enjeux et de cibler au mieux les actions prioritaires. Il dresse déjà les perspectives de la sortie de crise car celle-ci se prépare en amont.

Il complète les multiples ressources déjà mises en ligne sur le site de l'UNCCAS et actualisée en temps réel. Il fait partie de notre démarche Objectif Municipales, initiée il y a un an avec le « Guide du candidat – Les grands enjeux du territoire de demain dévoilés » que vous avez été près de 30 000 à nous commander gratuitement. Le « Guide municipal de l'élu pour réussir son mandat » vient également de paraître.

Nous sommes l'association des élus du social et des territoires et notre mission est d'être à vos côtés en cette période de crise exceptionnelle.

L'équipe d'Objectif municipales.

BON À SAVOIR !



Le Guide de l'élu municipal pour réussir son mandat peut être téléchargé au format digital ou commandé dans sa version imprimée, via le site internet <https://reussirmonmandat.unccas.org/>. Cette plateforme numérique propose également des vidéos de conseils pratiques, des données sur l'action sociale. Elle est régulièrement mise à jour.

Par ailleurs, la plateforme dédiée aux candidats <https://objectifmunicipales.unccas.org/> reste en ligne jusqu'au second tour des élections, reporté au mois de juin. Les candidats peuvent y trouver une mine de conseils, de nombreuses vidéos et télécharger le guide du candidat pour préparer au mieux leur second tour.

GÉRER LA CRISE

Le contexte de confinement de la population est source de multiples problèmes qui peuvent survenir alors que les moyens humains mobilisables sont, par définition, plus limités qu'en mode de fonctionnement normal. En outre, chacun doit faire face à une organisation personnelle spécifique : les enfants à la maison, des aînés à soutenir, un conjoint qui doit poursuivre ses activités professionnelles, un chômage partiel qui impacte les revenus du foyer etc. Cette nouvelle réalité touche bien entendu les agents municipaux, les membres de l'équipe municipale au même titre que tous les citoyens. Or, une mairie doit se mobiliser dans une telle période de crise.

So-li-da-ri-té, c'est le maître mot. Toutes les forces vives de la commune doivent être mobilisées. L'entraide doit prendre le relai de l'individualisme de notre vie quotidienne. Alors comment faire ?

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

Gestion de crise entre équipe sortante et nouvellement élue

Le maire sortant de cette commune de 1000 habitants n'a pas été réélu à l'issue du 1er tour de l'élection municipale du dimanche 15 mars. Or, le confinement a empêché l'installation du nouveau conseil municipal. Une situation particulièrement inconfortable, surtout à la sortie d'une campagne électorale à l'issue de laquelle il a été battu. Soucieux de préserver la continuité de gestion de sa commune, il s'est organisé pour associer la future équipe municipale à sa gestion de la crise. Il organise régulièrement des réunions entre les deux équipes municipales (la sortante et la nouvelle) par le biais de la visioconférence afin d'échanger sur les décisions à prendre et les actions à engager. Une démarche responsable et républicaine.

POINT DE VIGILANCE!



LE CCAS CENTRE NÉVRALGIQUE DE LA MOBILISATION

Le Centre communal d'action sociale est le lieu évident pour centraliser les demandes et les différentes aides mobilisables. Il constitue un véritable centre névralgique qui doit être organisé et éventuellement renforcé pendant la période de crise et de confinement. Il est vraisemblablement possible de réaffecter des agents afin que le CCAS soient en mesure de répondre à l'afflux de demandes et de mettre en place les solutions appropriées. Il dispose d'une mine d'informations sur les populations déjà en difficulté et accompagnées mais son périmètre d'actions sera forcément élargie. Il peut être intéressant de se référer à la dernière Analyse des Besoins Sociaux afin de repérer les points critiques.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

ÉLU MAIS PAS ENCORE « INSTALLÉ »

Vous avez été élu dès le premier tour des élections, le 15 mars. Bravo ! Hélas, l'annonce de confinement et le report du second tour des élections ont rebattu les cartes. En toute logique, la réunion d'installation de votre conseil municipal a été reportée. Elle ne pourra intervenir qu'au plus tard en juin, en fonction du rapport du Conseil scientifique qui sera remis au Gouvernement le 10 mai. Vous êtes donc élu, toutefois vous ne pouvez gérer la crise en direct. Une situation inédite et frustrante. Le maire sortant et son équipe sont dans le même inconfort. Dans la plupart des communes, il est possible de se concerter. Appelez-le maire sortant, voyez comment vous pouvez l'aider, l'accompagner dans cette gestion de crise. Outre l'absolue nécessité de soutenir vos administrés, votre capacité à prendre en mains la sortie de crise en mai est en jeu. Il est donc crucial que vous soyez « calé » avec votre prédécesseur. C'est l'intérêt de votre collectivité et de vos concitoyens.



MOBILISATION GÉNÉRALE



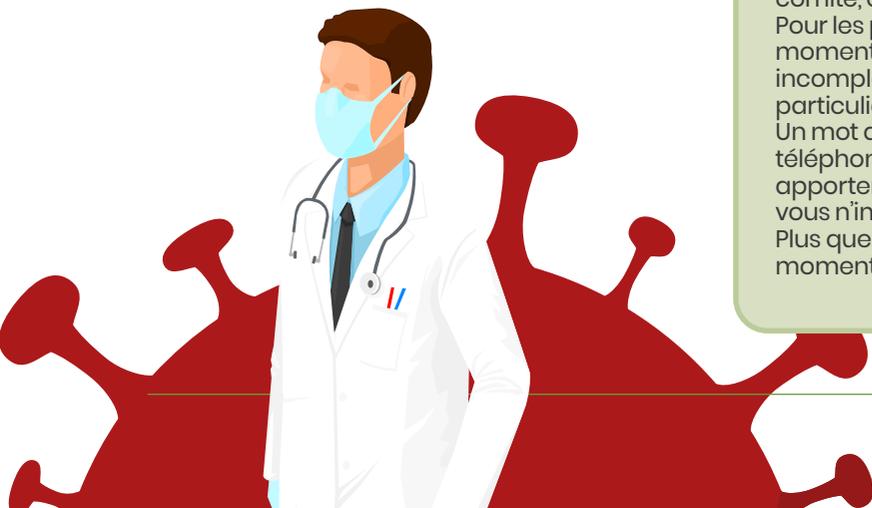
FAIRE LE POINT DES BESOINS

Mobiliser les équipes ou les citoyens ne sera utile que si vous avez au préalable fait le point des besoins précis de votre commune. Vous devrez vous occuper de multiples sujets qu'il va falloir prioriser.

Tout dépend de la situation de votre commune: disposez-vous d'un Ehpad ? d'une zone artisanale ? de commerçants ? d'hôtels ? d'un cabinet médical et/ou infirmier ?

Intéressez-vous à la situation de vos administrés: des soignants habitent votre commune ? des citoyens sont-ils en situation de difficulté financière ? disposez-vous d'une offre de gîtes, de locations de type Airbnb ?

Se poser les bonnes questions permettra une identification la plus précise possible des problématiques connues ou non. Vous pourrez ainsi accompagner vos administrés au plus près de leurs préoccupations et de leurs difficultés.



LE CONSEIL DE L'EXPERT

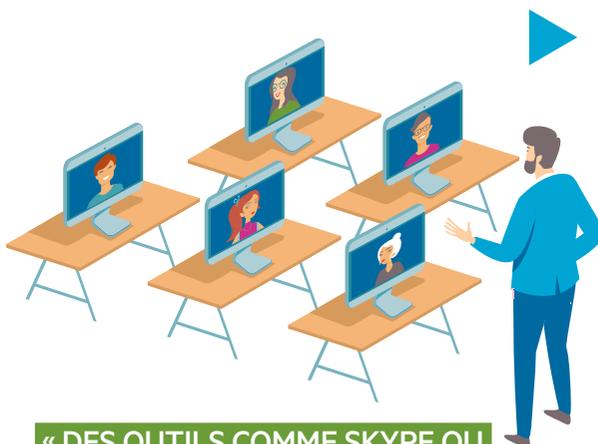
LES OBSÈQUES : UN MOMENT PARTICULIÈREMENT DOULOUREUX

Le confinement impose des règles parfois surprenantes et qui créent des situations particulièrement difficiles. Vos administrés subiront peut-être des décès dans leur famille ou parmi leurs proches pendant cette période de crise sanitaire. Les règles imposées par le confinement interdisent les rassemblements de personnes y compris pendant les obsèques, instants douloureux s'il en est... Ainsi, il n'est possible d'accompagner le défunt à sa dernière demeure qu'en petit comité, composé des plus proches. Pour les présents et les absents, ce moment de deuil dont ils sont privés ou incomplet peut avoir des répercussions particulièrement difficiles à surmonter. Un mot de votre part, un appel téléphonique, une écoute attentive apportera du baume au cœur dont vous n'imaginez peut-être pas l'impact. Plus que jamais, soyez présent dans ces moments.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

SKYPE POUR MIEUX COMMUNIQUER

Le maire d'une commune de 4 000 habitants effectue quotidiennement une conférence Skype avec ses services pour faire un point de situation et adapter ses actions en fonction de l'évolution de la situation et des capacités. De son côté, l'édile d'une commune de 5 000 habitants répond chaque jour par le biais de Facebook aux questions de ses concitoyens. Il dépasse le débat, et apporte des réponses « vérifiées » et concrètes sur les mesures adoptées sur la ville. Grâce à ses rendez-vous quotidiens, il préserve le lien avec les habitants.



« DES OUTILS COMME SKYPE OU ZOOM PERMETTENT DE FAIRE DES RÉUNIONS VIDÉO. »

LES ÉQUIPES MUNICIPALES

La première étape consiste à faire le point de vos forces en présence. Quels sont les agents municipaux, les membres de votre équipe, les élus qui restent mobilisables ? Quelles sont leurs compétences et leur temps disponible en fonction de leurs propres impératifs ? Plus que jamais, tenir compte des contraintes de vos équipiers doit être votre priorité. En effet, pour être disponible aux autres, il faut se sentir le mieux possible. La situation impose des mesures dérogatoires ainsi que des ajustements pour permettre à chacun de se mobiliser avec sérénité.

En fonction de la taille de votre commune, vous pouvez mettre en place un calendrier des disponibilités en fonction des tâches nécessaires. Ces plannings peuvent être répartis par les services municipaux mais également et, surtout, en fonction des besoins spécifiques à cette crise sanitaire.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

REDÉPLOIEMENT D'ÉQUIPES AU SERVICE DES CITOYENS

Un CCAS de 4 800 habitants gère la distribution d'aide alimentaire ne pouvant plus être assurée par les associations. Il a renforcé ses équipes avec des agents du service espaces verts, moins occupés du fait de la fermeture des parcs et jardins. Tous les services de la mairie sont mobilisés sur les nouvelles priorités imposées par la crise sanitaire.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

UTILISEZ LES OUTILS TECHNOLOGIQUES

La communication est le meilleur moyen d'être réactif. Veillez à ce que l'information circule parfaitement au sein de vos équipes. Vous pouvez utiliser des outils téléchargeables comme WhatsApp ou Telegram. Ils vous permettent de créer des boucles de communication par thématiques. Ils sont cryptés et les communications sont instantanées. En ce qui concerne vos administrés, les réseaux sociaux seront également de précieux et puissants moyens de communication. Par exemple, vous pouvez créer des pages Facebook par thématiques, sur l'économie, le social, les écoles etc. Des outils comme Skype ou Zoom permettent de faire des réunions vidéo. Ils peuvent être très utiles pour des soutiens aux professionnels ou encore faciliter les échanges des familles avec leur aîné hébergé dans un Ehpad. En fait, tout est imaginable, la seule limite sera votre créativité.



LES CITOYENS

De nombreux administrés sont également « mobilisables » pour intervenir en solidarité au sein de votre commune. Encore faut-il les contacter et faire appel à leur générosité. En tant que maire, vous les connaissez bien, vous savez probablement sur qui compter. Appuyez-vous sur ces personnes déjà identifiées et transformez-les en relais auprès des autres, ainsi vous organiserez une chaîne de la mobilisation citoyenne qui se mettra en place quasiment en autonomie.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

LA POLICE MUNICIPALE MOBILISÉE

Dans cette mairie de 50 000 habitants, la police municipale optimise ses patrouilles destinées à surveiller l'application des mesures de confinement. Elle distribue, dans les boîtes aux lettres, des consignes, des attestations dérogatoires pour circuler ainsi que des appels à volontariat.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

COMMENT MOBILISER LES CITOYENS ?

Au-delà des outils technologiques, vous pouvez adresser un courrier à tous vos administrés. Il sera déposé dans chaque boîte aux lettres. Il comprendra un appel à mobilisation ainsi qu'un appel à signalement. Ce dernier invitera les administrés en situation de difficulté à se faire connaître par le biais d'un numéro de téléphone dédié ou d'une adresse mel. Veillez à bien travailler le fond et la forme de votre courrier, il devra être mobilisateur et empathique.



SOLIDARITÉ SANITAIRE

Si la commune dispose d'un cabinet médical ou infirmier, alors ceux-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière. La situation de ces soignants appelle peut-être des mesures spécifiques pour les aider pendant ces semaines si particulières. Peut-être serait-ce utile de leur proposer de faire leurs courses, de garder les enfants? Bref, de leur faciliter le quotidien. Un seul coup de téléphone vous permettra de savoir ce qu'il en est si vous êtes dans une petite commune. Pour les communes plus grandes, mels, réseaux sociaux, tous les outils à votre disposition peuvent être mobilisés pour faire le point sur la situation de vos soignants. Par exemple, vous pouvez demander à la police municipale d'organiser une tournée des cabinets pour recueillir les besoins éventuels.

Pensez également aux soignants et personnels de service qui habitent votre commune tout en travaillant dans un établissement implanté ailleurs. Ils doivent faire face à de multiples contraintes qui peuvent peser sur leur quotidien. Le transport, la garde des enfants pour les parents isolés ou lorsque les deux parents sont des soignants ou des aides-soignants etc. Les situations peuvent être multiples. Toutefois, les solutions sont rarement complexes, elles reposent essentiellement sur la solidarité et la mobilisation des uns et des autres. La crise sanitaire mobilise une chaîne professionnelle très large qui comprend également les pompiers, les ambulanciers, les gendarmes ou les policiers. Tous doivent faire l'objet d'une attention particulière.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

L'EHPAD, L'ÉTABLISSEMENT À PRÉSERVER

Si votre commune dispose d'un ou plusieurs Ehpads, quel que soit leur statut juridique, soyez attentif à leur situation. Mettez-vous en relation avec les directeurs, faites le point sur les mesures mises en œuvre pour préserver les résidents au plan médical mais également au plan psychologique. Peuvent-ils communiquer avec leur famille par le biais d'outils technologiques, par exemple? Voyez comment accompagner les Ehpads dans leur gestion quotidienne et dans l'amélioration des conditions de confinement des personnes qu'ils hébergent.



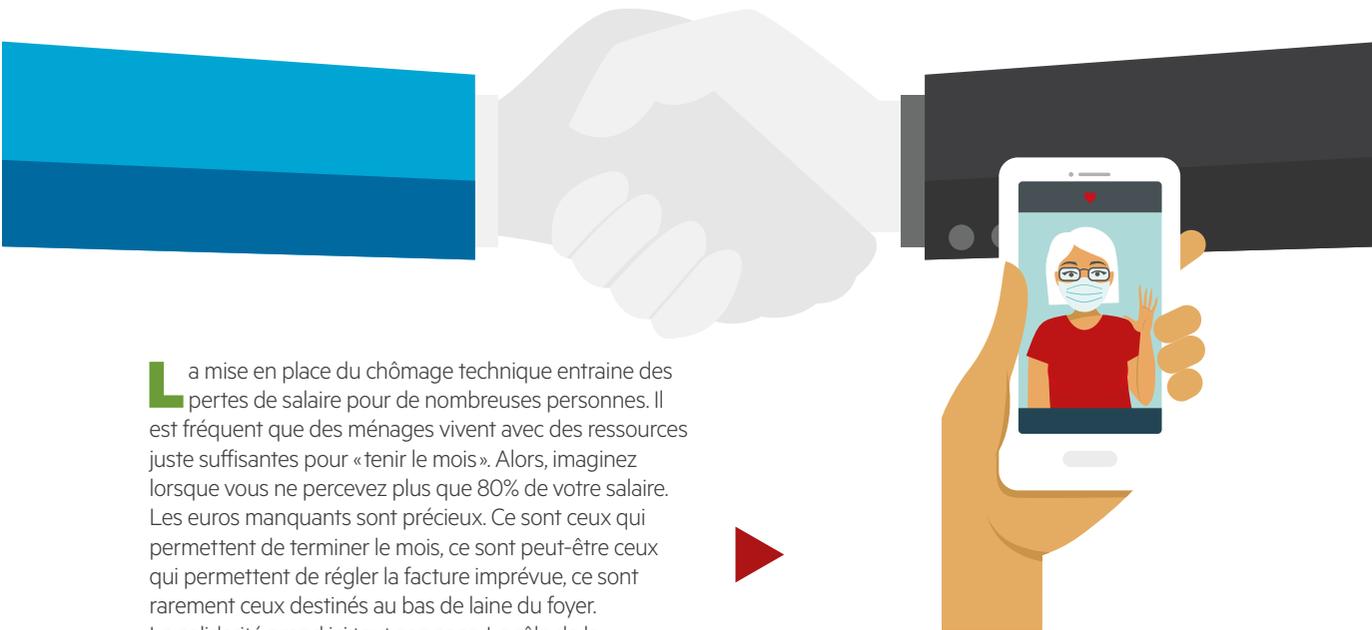
L'EXPÉRIENCE VÉCUE

LE CCAS AU SERVICE DES EHPAD

Dans cette commune de 20 000 habitants, le CCAS est mobilisé et effectue au moins un point téléphonique quotidien avec les deux établissements pour personnes âgées associatifs de la ville. Ce rendez-vous permet de faire un point général et de connaître les éventuels besoins. Dans la journée, les réponses aux attentes sont organisées avec la mise en place de livraisons grâce aux chauffeurs et véhicules des services techniques de la mairie.



SOLIDARITÉ SOCIALE



La mise en place du chômage technique entraîne des pertes de salaire pour de nombreuses personnes. Il est fréquent que des ménages vivent avec des ressources juste suffisantes pour « tenir le mois ». Alors, imaginez lorsque vous ne percevez plus que 80% de votre salaire. Les euros manquants sont précieux. Ce sont ceux qui permettent de terminer le mois, ce sont peut-être ceux qui permettent de régler la facture imprévue, ce sont rarement ceux destinés au bas de laine du foyer. La solidarité prend ici tout son sens. Le rôle de la mairie et du CCAS s'il existe, également. En effet, il est absolument nécessaire d'identifier le plus rapidement possible les familles en situation de précarité déclarée ou à venir. Il suffit parfois d'un petit « coup de pouce » pour leur permettre de passer cette période difficile. Sans une réponse rapide, une vigilance attentionnée, elles peuvent basculer dans le cercle vicieux des impayés et du surendettement.

Dans un contexte de confinement, de crise sanitaire déclarée et de crise économique à venir, certains de vos administrés sont déjà en situation de stress très fort. Plus votre intervention sera rapide, plus leur capacité à rebondir sera préservée.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

LE CCAS AU CŒUR DE LA CRISE

Les CCAS et CIAS, dans leur quasi-totalité, ont déclenché les procédures liées au plan canicule ou grand froid afin de contacter régulièrement les personnes fragiles de la commune. Par exemple, une ville de 30 000 habitants s'est mise en relation avec les associations de la ville et les bailleurs sociaux pour qu'ils fassent remonter au CCAS les situations qui leur semblent critiques. Les équipes du CCAS interviennent rapidement pour être au plus près des personnes en situation de besoins.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

VEILLEZ PARTICULIÈREMENT SUR LES ÂÎNÉS

Pensez particulièrement aux personnes âgées elles sont discrètes, hésitent souvent à demander de l'aide « pour ne pas déranger ». Il est donc indispensable d'aller à leur rencontre. Si vous disposez d'un CCAS, alors vous devez avoir les coordonnées des personnes âgées de votre commune. Quoi qu'il en soit, il est primordial de veiller à ce qu'elles ne manquent de rien, soyez particulièrement attentif aux personnes isolées, vivant seules. Les voisins prendront probablement soin d'elles spontanément, surtout en zone rurale. Toutefois, il y a des aides que vous seul pouvez mettre en place.



SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

Les acteurs économiques de votre commune sont soumis à rude épreuve. Avec les mesures de confinement, l'activité de certains d'entre eux s'est arrêtée nette. Souvent, c'est l'engagement d'une vie qui est en péril.

Les mesures gouvernementales leur permettent de pallier aux mesures d'urgence comme la mise en chômage partiel de leurs salariés ou encore le report de paiement de certaines taxes et impôts. Toutefois, l'arrêt du fonctionnement d'une entreprise entraîne des chocs différés qui peuvent menacer son existence. Il est fréquent que les entreprises artisanales, ou les commerces ne disposent pas d'une trésorerie importante. Ils permettent, à peine, à leur propriétaire de vivre chichement et sans matelas de sécurité. Ainsi, dans le silence des ateliers ou des commerces fermés ce sont des catastrophes économiques et sociales qui se préparent. À la fin du confinement, votre territoire pourrait être fortement impacté avec une recrudescence de chômage et une baisse des ressources fiscales pour la commune.



Une telle situation de crise, soudaine et profonde appelle une mobilisation à la hauteur des enjeux. Votre commune doit donc envisager toutes les solutions pour sauver ses commerces et ses entreprises. L'entrepreneur peut être en désarroi face à la perspective de tout perdre. Le confinement ajoute à son stress légitime puisque son activité est parfois réduite à néant.

En tant que maire, vous pouvez l'aider. D'abord en faisant le point avec lui sur sa situation et ses perspectives, notamment en ce qui concerne sa trésorerie et le point de rupture de celle-ci. Ensuite, vous pouvez jouer le relais avec les différents interlocuteurs publics ou privés qui peuvent l'aider : les chambres de commerce, des métiers, les fédérations professionnelles, la préfecture, la banque etc.

Sauver les entreprises et commerçants de votre territoire, revient à préserver l'emploi et la stabilité économique globale de celui-ci.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

FAIRE LE POINT POUR PRÉPARER LA REPRISE

Vous devez déjà avoir en ligne de mire la sortie de crise. Établir un état des lieux précis de la situation des acteurs économiques de la commune vous permettra de mobiliser très rapidement les outils de relance et de stabilisation de la situation de vos artisans, commerçants ou entrepreneurs. Vous ne pourrez pas sauver toutes les entreprises, néanmoins, votre enjeu est d'en préserver le maximum.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

DES PARTENARIATS AU SERVICE DES PERSONNES FRAGILISÉES

Ce maire d'une commune de 24 000 habitants fait le tour régulier des entreprises et commerces de sa ville afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et sur les réponses à apporter en urgence. Grâce à ces tournées, il a pu adresser des salariés en difficulté, vers son CCAS qui les a pris en charge et les accompagne. Ces tournées révèlent également des opportunités de nouer des partenariats avec des entreprises. C'est le cas de cette ville de 7 300 habitants, dont la grande surface prépare des « colis de 5 jours » qui sont distribués par le CCAS aux personnes fragilisées.



SOLIDARITÉ CITOYENNE

Outre votre équipe d'agents ou d'élus, vos concitoyens sont vos meilleurs atouts dans cette période où toutes les bonnes volontés sont de précieux soutiens. Alors faites appel à eux, mobilisez-les, utilisez leurs ressources et leurs idées pour venir en aide à celles et ceux qui ont besoin de la solidarité.

L'entraide est un catalyseur incroyablement puissant. Elle ne demande qu'à s'enclencher. Le maire est le relais indispensable pour la mettre en œuvre. Les voisins peuvent s'entraider, certains ont des métiers qui peuvent être utiles à d'autres, voire à la commune, c'est en les mobilisant que vous découvrirez la formidable richesse et la créativité de vos concitoyens.

Misez donc sur cette solidarité de la proximité en ces temps difficiles. Votre commune abrite des compétences qui peuvent être mobilisées au service des uns et des autres : psychologues, cuisiniers, juristes, comptables, techniciens... Ils seront volontaires pour des actions d'entraide, notamment par le biais des réseaux sociaux afin de respecter les gestes barrière et les règles de confinement.



LE CONSEIL DE L'EXPERT

OSEZ PRENDRE DES INITIATIVES.

De nombreux élus peuvent être réticents à lancer des initiatives d'envergure en période de confinement. Ils estiment parfois qu'il faut laisser les gens tranquilles, que ce n'est pas le moment de les déranger. Nous venons en outre de connaître une campagne municipale qui a pu laisser des traces, de l'amertume. Dans certaines communes, un second tour devra se dérouler au plus tard à la fin du mois de juin. La solidarité peut également s'exercer au-delà des clivages de campagne électorale. Rien ne vous empêche de prendre contact avec votre rival ou opposant dans une démarche républicaine. Quoiqu'il en soit, la situation de crise sanitaire et de confinement, appelle une mobilisation au plus près des citoyens. Or, le maire est le point de ralliement idéal. Il est proche, il est écouté, il est reconnu et il bénéficie d'une popularité inégalée parmi les élus. Mettez donc sur ces atouts et faites-vous confiance, en osant mobiliser vos administrés.

PRÉPARER LA REPRISE



Il est difficile d'imaginer la sortie de crise lorsque nous sommes sous l'obligation de rester à domicile et contraints à des sorties très limitées. En outre, l'épidémie est encore en montée en puissance et il est difficile de prévoir à quelle date le pic épidémique sera atteint.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

TRÈS TÔT, PRÉPAREZ LA SORTIE DE CRISE

C'est contre intuitif mais la reprise se prépare très en amont de la sortie du confinement. Ainsi, nous estimons le point de « bascule » vers le 15 avril au moment où nous écrivons ces lignes. C'est à cette date, selon nous, qu'il faudra s'engager activement dans la préparation active de la reprise. Cette période sera celle de la mobilisation des acteurs divers qui sont en capacité de vous venir en aide ou de relayer vos besoins spécifiques. Ils sont nombreux, vous en connaissez certains, d'autres sont à contacter par une démarche volontaire. Parlementaires, élus départementaux ou régionaux, acteurs publics, collègues élus, fédérations professionnelles... constituent les relais du redémarrage. Il s'agira également de « relancer » la machine municipale. Les écoles par exemple devront être prêtes pour le retour des élèves.

Toutefois, il faut se projeter au plus vite dans l'avenir. Votre mobilisation pendant la période aigüe de la crise sera un support pour préparer la sortie et organiser une reprise des activités dans votre territoire.

Votre enjeu est ici de mobiliser toutes les forces vives pour que les acteurs économiques et vos concitoyens bénéficient du meilleur accompagnement possible pour reprendre des activités normales, se préserver et envisager l'avenir avec apaisement.

Il faut toutefois vous résoudre à l'idée que vous ne pourrez régler toutes les situations. Fixez-vous des objectifs atteignables et supportables et faites appel à tous les élus, toutes les structures susceptibles de vous aider.

CARTOGRAPHIEZ LES BESOINS

La gestion de la crise vous donne une bonne visibilité de la situation de votre commune. Il est temps de sérier les problématiques et les actions à mettre en œuvre. En effet, plus vos demandes seront claires et ciblées plus les réponses de vos interlocuteurs seront rapides et précises.

Faites bien le point sur les moyens que votre commune est en mesure de mobiliser directement. Vous n'êtes probablement pas totalement démunis sur le plan budgétaire par exemple. En effet, vous pouvez envisager de décaler des investissements ou des projets en fonction de la situation et des arbitrages à opérer pour soutenir certaines activités ou accompagner des citoyens qui connaissent une difficulté passagère.

Cette situation de crise inattendue et d'une violence inouïe appelle une mobilisation communale à la hauteur des défis qui sont les nôtres. Vos administrés ne vous reprocheront pas d'avoir pris des mesures d'urgence et d'avoir mobilisé des moyens communaux exceptionnels.

MOBILISEZ LES SOUTIENS



Les parlementaires doivent être vos relais au plan national. Toutefois, ils peuvent également vous apporter de précieux conseils tant méthodologiques qu'en termes de contacts avec des décideurs susceptibles de vous apporter des réponses et des aides.

Vos conseillers départementaux et régionaux doivent également être activés. Conseils régional et départemental sont très attentifs à la situation et prennent des mesures d'aides qui peuvent être activées par votre intervention. Vous les aidez également à moduler leurs soutiens et à les adapter en fonction de la réalité de votre territoire et de ses spécificités, le cas échéants. N'hésitez pas à faire remonter vos demandes, vos idées et besoins, il est probable que vous trouviez une attention bienveillante.

Les acteurs économiques sont mobilisés pour s'entraider. Les Medef et CPME constituent des interlocuteurs particulièrement réactifs tout comme les chambres de commerce ou de métier. Contactez-les, adressez-leur des demandes de soutiens pour vos entreprises et artisans en relayant leur situation.



LE CONSEIL DE L'EXPERT

ORGANISEZ-VOUS PAR THÉMATIQUE

La cartographie précise des besoins de votre commune va vous permettre de vous adresser aux bons niveaux de tutelle décisionnaires pour chacune de vos demandes. Préparez des argumentaires précis et nourris d'exemples concrets. Pour activer des aides, il faut être convaincant. Essayez d'illustrer vos attentes par ce que les moyens débloqués permettront de faire, les emplois qui seront préservés ou encore les services qui pourront être apportés à la population. Enfin, n'oubliez pas que vos interlocuteurs seront débordés de demandes d'aides ou de soutiens. Veillez à faire la différence par le professionnalisme avec lequel vous aurez préparé la démarche.

FAÎTES JOUER LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

L'intercommunalité est un niveau naturel d'entraide. Elle dispose de services bien organisés et de moyens mutualisés qui permettent de venir en aide plus facilement aux communes en fonction de ses compétences. Toutefois, il peut arriver que les décisions soient longues à prendre en raison de la complexité de son organisation.

Si vous le pouvez, entrez en contact direct avec le président pour mobiliser rapidement des mesures d'entraide. Les lourdeurs politiques ou administratives, les tensions entre élus, n'ont pas leur place dans une situation de crise. Dépassez-les et faites-en sorte que les autres communes procèdent de même.

« Ensemble on est plus fort », c'est souvent vrai. Encore faut-il rester soudé et utiliser cette force commune. Le niveau intercommunal permet de peser sur des décisions qui dépendent de l'Etat ou des autres strates administratives ou territoriales.



« VOUS ÊTES CELUI QUI DOIT MOBILISER, PRÉVOIR, AGIR, DÉFENDRE... CERTAINS VOUS DEMANDERONS DES COMPTES SUR VOTRE GESTION DE LA CRISE. »

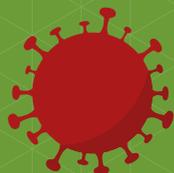
NE LÂCHEZ RIEN

La gestion d'une situation de crise est toujours révélatrice des talents et de ce que l'humain a de meilleur. Hélas, le contraire est également vérifiable et ne manque jamais de s'exprimer. Vous allez peut-être devoir affronter les « y a qu'à faut qu'on », les « on aurait du » et autres « je l'avais bien dit »... ne vous laissez pas intimider ou freiner par ces spécialistes de la réécriture de l'histoire. Vous êtes aux manettes. Vous êtes celui qui doit mobiliser, prévoir, agir, défendre... certains vous demanderont des comptes sur votre gestion de la crise. Toutefois, il est peu probable que l'on vous reproche

d'avoir été dans l'action et d'avoir pris soin de vos concitoyens. Bien au-contre!

Dans la gestion de la reprise, face aux multiples demandes et à la situation économique et politique qui sera sans doute très instable, votre capacité de conviction sera un atout. Votre détermination à obtenir des résultats et des soutiens pour votre commune sera décisive. Oui, il ne faudra rien lâcher, il faudra tenir bon et vous battre jusqu'au bout pour arracher des soutiens, quels qu'ils soient. Mais l'enjeu vaut ce combat.

L'UNCCAS et ses équipes, l'association des élus du social et des territoires restent à votre disposition pour aller plus loin avec vous: www.unccas.org





Nous vivons une situation exceptionnelle. Nous sommes tous touchés, tous concernés, tous confinés. Après une première semaine de tétanisation et d'organisation, le temps de la mobilisation est venu. Les dispositifs et outils à mettre en œuvre sont disponibles sur la page dédiée sur le site de l'UNCCAS : www.unccas.org/coronavirus-et-action-sociale-et-medico-sociale

UNCCAS

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale • Siège social : 11 rue Louise Thuliez - 75019 Paris
Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51 - www.unccas.org